



CHARTRE DE NOS DROITS ET DEVOIRS

AU B.L.H.B.

La charte du licencié s'adresse aux joueurs, aux éducateurs, aux entraîneurs, aux arbitres, aux accompagnateurs et aux parents

Le licencié s'engage à :

RESPECT

- Respecter les personnes qu'il côtoie dans le cadre de sa pratique (partenaires, entraîneurs, dirigeants, arbitres, adversaires, bénévoles, etc...)
- Respecter les locaux dans lesquels il évolue durant les entraînements, les matchs ou autres, à domicile comme à l'extérieur.
- Prévenir l'entraîneur de son absence aux entraînements

PONCTUALITE et ASSIDUITE

- Respecter les horaires des convocations aux matchs ainsi que les lieux de rendez-vous
- Etre présent au début de l'entraînement en tenue de sport (chaussures de sport d'intérieur, survêtement ou short, maillot ou sweat). Participer avec assiduité aux entraînements quelque que soit le lieu.
- Participer aux compétitions auxquelles son équipe est inscrite et donc à être présent à tous les matchs lorsqu'il est convoqué (à domicile comme à l'extérieur, le samedi comme le dimanche)

HYGIENE DE VIE

- Avoir une hygiène de vie et une conduite exemplaire avant, pendant et après les matchs et entraînements.
- Ne pas participer aux activités du club en état d'ébriété, sous l'emprise de drogue ou d'un produit dopant.

PARTICIPATION A LA VIE DU CLUB

- Pour les joueurs de + de 16 ans, participer à la vie du club au moins sur une des actions : aider un entraîneur pour l'encadrement d'une équipe jeune, aider à l'organisation lors des tournois clubs et manifestations diverses (loto, troc et puces...), tenir la table de marque, apprendre à arbitrer, etc...

DISCIPLINE

- En cas de disqualification directe (carton rouge-carton bleu), le Bureau Directeur décidera des mesures à prendre à l'encontre du joueur, qu'elles soient sportives ou financières.
- Si la décision des instances départementales, régionales ou nationales est assortie d'une amende financière, le Bureau Directeur décidera si elle sera à la charge du licencié ou de ses parents s'il est mineur.

Les parents s'engagent à :

- Aider leur enfant à appliquer les engagements du licencié vis-à-vis du club.
- Respecter le code sportif lors des compétitions à domicile et à l'extérieur.
- Ne jamais déposer son enfant sans s'assurer qu'il soit sous la responsabilité d'un éducateur ou d'un dirigeant, et le récupérer à l'heure indiquée dans le gymnase et pas sur le parking pour les plus jeunes.
- A accompagner le plus souvent possible les enfants aux compétitions et aux entraînements afin de maintenir un dialogue avec les entraîneurs et les dirigeants. Un roulement sera instauré pour les déplacements.
- Ne pas se substituer au coach par des consignes individualisées et respecter ses décisions.

Le BLHB s'engage à :

- Proposer un ou plusieurs entraînements/semaine en fonction de la catégorie ou du groupe d'entraînement
- Faire participer les équipes à une ou plusieurs compétitions officielles.
- Assurer les entraînements par des entraîneurs diplômés ou en formation.
- Proposer des activités supplémentaires (tournois, stages, rassemblements, etc...)
- Informer ses licenciés et les parents sur la vie du club.

Se licencier au BLHB, c'est accepter un contrat pour la saison entière et respecter le code sportif ci-dessous !

LE CODE SPORTIF

Tout sportif ou tout parent s'engage à :

1. Se conformer aux règles du jeu
2. Respecter les décisions de l'arbitre ou jeune arbitre
3. Respecter ses adversaires et ses partenaires
4. Refuser toute forme de violence ou de tricherie
5. Etre maître de soi en toutes circonstances
6. Etre loyal dans le sport et dans la vie
7. Etre exemplaire, généreux et tolérant